

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016 (accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de servitude ENEDIS, 65 boulevard de Créac'h Gwen

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique 65 boulevard de Créac'h Gwen, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux électriques la ville de Quimper autorise au profit d'ENEDIS :

- une servitude de passage de canalisations souterraines, sur une longueur de 10 mètres sur 1 mètre de large, sur la parcelle cadastrée DK sous le numéro 399 située au 65 boulevard de Créac'h Gwen.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions et l'acte notarié à intervenir.